

Formation par alternance  
MFR de Vernines  
Centre de Formation d'apprentis

**Tarifs scolarité 4<sup>ème</sup> d'orientation 2023-2024**  
16 semaines de cours

	INTERNE	DEMI-PENSION
Frais de dossier	150 €	150 €
Adhésion à association	20 €	20 €
Frais divers (affranchissement, photocopies, assurance stage)	25 €	25 €
Frais de scolarité	854 €	854 €
Pension	1 104 €	550 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 153 €</b>	<b>1 619 €</b>

**Bourses**

(Base 2022-2023)

Éligibilité	Points de charge	1	2	3	4	5	6	7	8 et +
	Revenu fiscal de référence (Base 2021)		19 014	20 475	23 400	27 057	30 713	35 102	39 489
Montant annuel	De 459 à 972 €								
Prime équipement	(À condition d'être boursier – Versée une seule fois pendant la scolarité) 341,71 €								
Prime à l'internat	(À condition d'être boursier – Versée à l'inscription en 1 <sup>ère</sup> année de cycle) De 327 à 672 €								
Prime reprise	Allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption 600 €								
Bourse au mérite	Élèves boursiers entrant en 2 <sup>nd</sup> e après une mention Bien ou Très bien au DNB De 402 à 1 002 €								
Fonds Social Lycéens	Destiné aux familles rencontrant des difficultés financières. Demande faite par la MFR en cas de nécessité courant décembre.								

## Paie

À l'inscription	50 € (Chèque ou espèces)
À la rentrée	150 € (Chèque ou espèces)
Au 15 octobre	Prélèvement de 200 €
Le 15 de chaque mois (de novembre à juillet)	Prélèvements selon l'échéancier fourni après instruction des demandes de bourse.

## Frais de fonctionnement de la MFR

La MFR est une association de familles à but non lucratif. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

L'équipe qui assure le fonctionnement de la MFR est rémunérée par l'association.

Le coût de fonctionnement de la MFR, par élève et par jour, est de 175 € en moyenne.

Le coût pour la famille, par jour, sans inclure les bourses, pour un élève de 4<sup>ème</sup>, en pension complète est de 27 €.

La différence est comblée par la formation continue adulte, les subventions et les produits dégagés par les activités annexes (accueil de groupes, cantines).